

## Bilan sur l'état des lieux :

### *Avant-propos :*

Dans le cadre du développement du parasport au sein de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard nous avons décidé de faire l'état des lieux de l'évolution du parasport à l'échelle nationale. L'objectif étant de définir les axes de développement à prioriser en 2023, des objectifs à atteindre à plus long terme et de structurer au mieux les disciplines para afin de faciliter leur accès pour et par tous.

Cet état des lieux a été réalisé à plusieurs échelles, au niveau des ligues, au niveau des clubs et au niveau des pratiquants. Pour cela, trois questionnaires différents ont été créés en fonction de la cible et des informations qui semblaient importantes à récolter.

Afin qu'il n'y ait pas de confusion un rappel sur la terminologie employé semble important. Il conviendra que le terme parasport désigne les activités physiques à destination de **tous** les handicaps, (psychique/mental et physique). Nous avons ensuite pris le parti de distinguer les différents handicaps physiques. En effet, dans les formulaires nous avons choisi de distinguer les termes suivants : handicap moteur, sourd/malentendant et aveugle/malvoyant. Cela nous semblait important car ces différents handicaps ne nécessitent pas le même encadrement, le même matériel, ni la même mise en place.

Le but étant de toucher un maximum de personnes lors de cet état des lieux et d'ouvrir nos horizons vers un maximum de pratiques diverses et variées. Au-delà du fait de toucher un maximum de personne, l'objectif est de réussir à impliquer le plus de clubs possibles dans le développement de ces pratiques.

### *Les ligues :*

Sur les 12 ligues que compte la fédération, 5 ont répondu. Afin de continuer notre analyse et de conserver l'anonymat des répondants nous avons attribué des lettres de A à E pour les ligues répondantes. Pour la suite nous parlerons uniquement de ces 5 ligues telles que :

- La ligue A
- La ligue B
- La ligue C
- La ligue D
- La ligue E

Hormis la ligue de A, elles ont toutes indiqué être impliquée dans le développement des disciplines para mais aussi réaliser de la sensibilisation ainsi que faire des propositions d'actions auprès des clubs. La ligue de A a quant à elle indiqué ne pas être impliqué dans ce développement par manque de moyens humains et financiers.

	Assez informé concernant				Informent-ils les clubs sur			
	<i>Les disciplines para</i>	<i>La formation</i>	<i>Le HandiGuide des Sport</i>	<i>Actions handi</i>	<i>Les disciplines para</i>	<i>La formation</i>	<i>Le HandiGuide des Sport</i>	<i>Actions handi</i>
Ligue A	Non	Non	Non	non	Non	Non	Non	Non
Ligue B	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Ligue C	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Ligue D	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Ligue E	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

La majorité des ligues font le relais des informations auprès des clubs lorsqu'elles sont informées sur un sujet. Il existe cependant des exceptions avec des ligues qui ne semblent pas jouer le jeu.

On peut remarquer que les ligues sont peu informées sur le HandiGuide des Sports. Il semble également y avoir un manque d'information concernant **la formation**.

Les ligues B, C et E ont indiqué posséder du matériel pour la pratique du para ski nautique et du para wakeboard. Ces ligues ont toutes bénéficiées de financement afin de s'équiper (de la région et de l'ANDS). Leurs équipements viennent de chez ATI sport et Tessier. La ligue A et la ligue E ne sont pas satisfaites du matériel qu'elles ont acheté. Pour la première ce dernier est « adapté en partie, des progrès restent à faire et surtout des tarifs plus accessibles pour les clubs et les particuliers ». Pour la seconde qui ne possède que des équipement ATI sport, « matériel pas solide et pas adapté ». Ces 3 ligues ont toutefois informé les clubs du matériel qu'elles possèdent.

Ces trois mêmes ligues (B, C et E) ont effectué, en 2022, des actions à destination du public en situation de handicap. La ligue la plus dynamique au niveau des parasports reste la ligue A qui a réalisé plus de 5 actions en 2022 dont un stage sur plusieurs jours mais la ligue E semble elle aussi assez dynamique avec 4 actions menées en 2022.

### Les clubs :

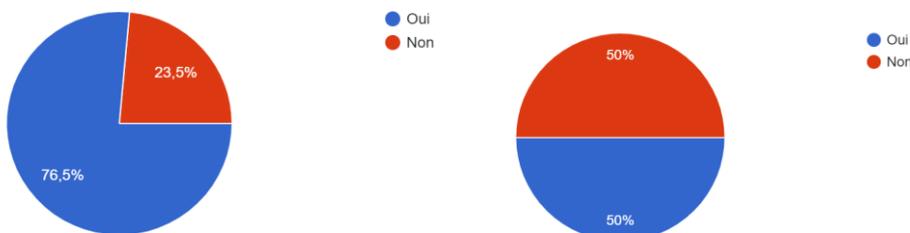
Sur les 130 clubs affiliés, nous avons reçu 68 réponses au formulaire. Parmi ces réponses nous en avons eu 3 clubs dont nous avons eu deux fois des réponses par des personnes différentes du bureau. Après nettoyage nous comptons donc 65 réponses exploitables pour cet état des lieux.

Où sont localisés les clubs qui ont répondu à cette enquête ?

- Ligue Alpes Provence Côte d'Azur Corse : 2
- Ligues Auvergne-Rhône-Alpes : 7
- Ligue Bourgogne – France Comté : 8
- Ligue Bretagne : 0
- Ligue Centre Val de Loire : 2
- Ligue Grand-Est : 6
- Ligue Ile-de-France : 9
- Ligue Nouvelle Aquitaine : 13
- Ligue Normandie : 5
- Ligue Occitanie : 8
- Ligue Pays de la Loire : 5

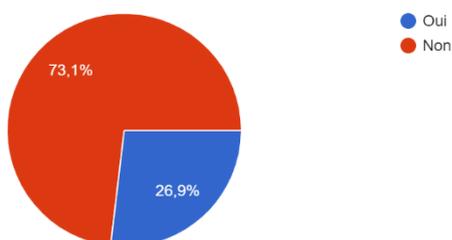
Dans la suite de cette partie nous parlerons uniquement des clubs qui ont répondu.

### Accessibilité :



76,5% des bassins de pratique sont accessibles aux PMR mais on constate que seulement 50% des locaux des clubs le sont.

### Formation :



A l'heure actuelle peu d'encadrants sont formés à la pratique à destination des personnes en situation de handicap. Seulement 17 clubs comptent au moins un encadrant formé dans leurs effectifs et 61% de ces clubs n'ont qu'un seul encadrant formé à leur disposition.

Au total, on compte 30 encadrants formés sur les 65 clubs ayant répondu.

La formation est l'un des axes qui semble important à développer car 40% des répondants souhaitent être aidés à ce niveau. C'est la troisième sollicitation qui ressort au niveau des aides que les clubs aimeraient recevoir de la part de la fédération. De plus, c'est l'un des principaux freins au niveau de l'accueil de ce public. En effet, sur les 34 clubs qui ont justifié leur incapacité à accueillir des pratiquants en situation de handicap en 2023, 23 ont parlé du manque de personnel formé, soit deux tiers des répondants.

#### Licenciés :

Seul 30% des clubs ont indiqué avoir des licenciés en situation de handicap soit 20 clubs. Et le total des licenciés identifié dans cette enquête est de 56.

Néanmoins, cet état des lieux ne nous permet pas de connaître le type de licence que possède ces licenciés. A l'heure actuelle il est donc difficile de connaître le nombre exact de licenciés et s'ils pratiquent de façon régulière, ponctuel ou même s'ils ont juste bénéficié d'un ATP pour pratiquer sur une journée uniquement.

#### Handicap des licenciés :

Psychique et/ou mental	5
Moteur	14
Aveugle ou malvoyant	6
Sourd ou malentendant	3
Autre : épileptique pharmaco résistante non stabilisée	1

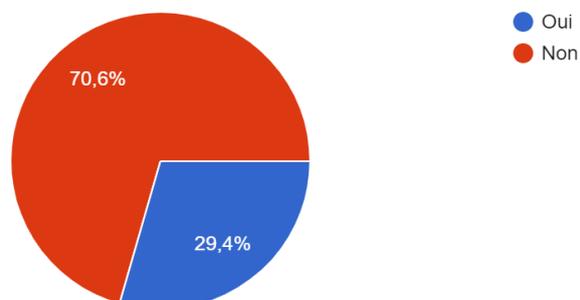
21 clubs ont répondu. Possibilité de cocher plusieurs cases.

#### Pratiques proposées :

Wakeboard assis	9
Wakeboard debout	4
Ski nautique assis	5
Ski nautique debout	8

18 clubs ont répondu. Possibilité de cocher plusieurs cases.

#### Matériel :



Seul 29% des clubs possèdent du matériel spécifique pour la pratique para.

Parmi eux, 75% indiquent être satisfait du matériel qu'ils ont acquis. Pour les quelques-uns qui en sont mécontents, plusieurs raisons sont soulevées : matériel trop vieux, 1 seule taille de coque, problème de fonctionnement sur des flotteurs, mono ski pas assez large.

Le matériel qui a été acheté provient de divers fournisseurs : Tessier, Swake, ATI, Spokes'nmotion et pour certains c'est de la fabrication artisanale.

Au total 32 pièces à destination de la pratique para a été identifié.

#### Actions menées par les clubs en 2022 :

Seul 28% des clubs ont réalisé au moins une action à destination des personnes en situation de handicap en 2022.

Suite à cet état des lieux, 21 actions réalisées en 2022 ont été identifiées entre le 4 juin et le 17 septembre 2022. Elles ont permis de faire pratiquer 179 personnes et ont touché tous les types de

handicap même si les personnes ayant un handicap psychique et/ou mental ainsi que celles avec des atteintes motrices ont été les plus encadrées lors de ces actions. On constate tout de même que certaines actions ont également été menées pour les sourds et malentendant et d'autres pour les aveugles et malvoyants.

Au total ces actions ont mobilisé environ 80 bénévoles et une dizaine de salariées. Pour la majeure partie d'entre elles, d'autre public était accueilli sur le site de pratique en parallèle de l'action. Certains clubs ont reçu des aides de la part d'autres associations telles que MagicBastos, des comités départementaux handisport, d'autres ont été aidés et soutenus financièrement par leur ligue, la fédération ou encore de l'ANS.

Ces actions allaient du tour de bouée au stage de quelques jours en passant par la découverte et l'initiation découverte.

#### Saison 2023 :

35 clubs, soit 54%, se disent prêt à accueillir des pratiquants en situation de handicap en 2023. Parmi eux : 30 clubs sont prêts à accueillir des personnes atteintes de handicap psychique et/ou mental, 33 des personnes atteintes de handicap moteur, 33 sont prêts à accueillir des aveugles et malvoyants et 34 des sourds et malentendants.

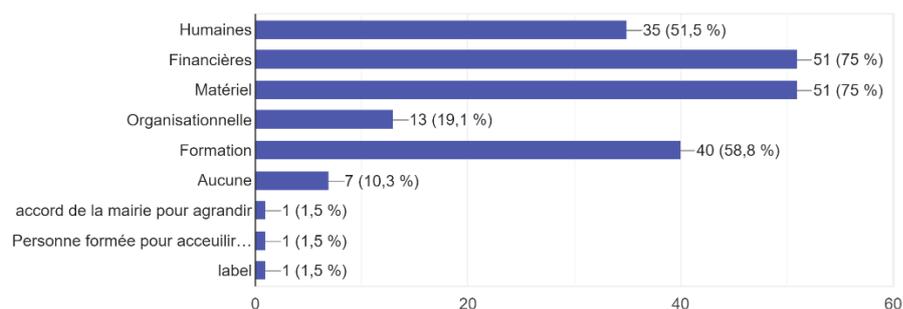
En revanche, seul 40% des clubs prévoient d'organiser un évènement à destination des personnes en situation de handicap.

Les principaux freins à l'accueil de ce public sont le manque de matériel et le manque d'encadrants. Découle de ces deux paramètres d'autres freins tels que le coût des équipements ainsi qu'un besoin au niveau humain.

#### Aides souhaitées :

De quel(s) aide(s) auriez-vous besoin pour développer cette pratique au sein de votre club ?

68 réponses



On remarque que la majeure partie des clubs souhaitent être aidé financièrement et au niveau du matériel pour le développement des pratiques para. Ces deux paramètres vont souvent de pair car le matériel nécessaire pour la pratique para coûte cher. En troisième position dans les aides sollicitées par les clubs nous retrouvons la formation (40 clubs) puis l'aide humaines (35 clubs).

#### HandiGuide des sports :

Seul 28% des clubs connaissent ce dispositif et parmi eux il n'y en a que 6 qui sont inscrits dessus. Au total, sur le HandiGuide des sports, 8 clubs affiliés à la FFSNW sont répertoriés.

Parmi les clubs qui ne figurent pas dessus, 49% souhaiteraient voir leur club inscrit sur ce guide et la moitié d'entre eux souhaite de l'aide pour les démarches à réaliser afin de figurer sur le HandiGuide.

#### Les licenciés PMR :

Enfin un dernier formulaire a été envoyé aux licenciés PMR. Nous n'avons pas pu étendre le questionnaire aux autres types de handicaps car sur la licence 2022 il y avait uniquement la possibilité de cocher la case PMR. Cela n'englobant qu'une petite partie des personnes en situations de handicap nous avons fait changer cette case afin que l'on puisse avoir accès à l'ensemble des personnes porteuses d'un handicap. De plus, il est à noter que certains PMR n'ont pas coché la case sur la licence. Ce formulaire a donc été envoyé à peu de personnes, 51 au total. Parmi elles, nous n'avons reçu que 8 réponses. Le nombre de répondants n'est pas suffisant pour que ce soit significatif mais nous pouvons toutefois apporter une attention particulière à ces réponses qui proviennent de retour sur expérience de nos pratiquants.

Ce formulaire a volontairement été orienté sur le matériel utilisé par les pratiquants car c'est l'un des points qui est rapidement apparu comme un frein à la pratique après différents échanges avec des acteurs impliqués dans les pratiques para.

Concernant les pratiquants qui ont répondu à ce formulaire, trois sont paraplégiques, trois sont amputés fémorales, un est infirme moteur cérébrale (IMC) et un a une maladie neurologique.

#### Pratiques des PMR :

Sur l'ensemble des répondants la moitié pratique régulièrement et l'autre occasionnellement. Sur les 4 personnes qui indiquent pratiquer régulièrement 3 pratiquent plusieurs fois par semaine et 1 uniquement l'été mais de façon régulière à cette période.

Pour ceux qui n'ont pas une pratique régulière, la principale raison évoquée est le manque de temps. En plus de cette raison, un pratiquant invoque le peu de créneaux proposés par le(s) club(s), un autre la pratique pas adaptée à son handicap (l'individu atteint d'une maladie neurologique), enfin l'un d'eux indique qu'il a commencé à pratiquer en fin de saison.

En ce qui concerne les modalités de pratiques :

- 2 répondants pratiquent à la fois du wakeboard assis et du ski nautique assis
- 2 répondants pratiquent uniquement du wakeboard assis
- 4 répondants pratiquent le wakeboard debout (tous ceux qui sont amputés fémorales et la personne qui est IMC)

Trois répondants ont fait des suggestions afin d'améliorer leur pratique :

- L'accessibilité des wakepark
- Le développement de matériel adapté est essentiel pour faire évoluer la pratique
- Une licence handisport

Matériel :

Au niveau du matériel utilisé 62,5% des répondants ont indiqué que le matériel utilisé leur appartenait, soit 5 sur 8. Ce matériel vient de divers fournisseurs : Tessier, du matériel d'occasion, Décathlon, Protheor, Reflex, Wark ou encore un fabricant Suisse.

Aucun de ces pratiquant n'a bénéficié de tarif préférentiel lié à la licence FFSNW, ni d'aide pour financer ce matériel.

Avis sur le matériel		
Adapté à votre handicap ?	Facile d'utilisation ?	Suffisant ?
D'accord	D'accord	Moyennement d'accord
Tout à fait d'accord	Tout à fait d'accord	Tout à fait d'accord
Moyennement d'accord	Moyennement d'accord	Moyennement d'accord
D'accord	D'accord	Pas d'accord
Moyennement d'accord	D'accord	D'accord
Tout à fait d'accord	Tout à fait d'accord	Tout à fait d'accord
D'accord	D'accord	D'accord
Tout à fait d'accord	Tout à fait d'accord	Tout à fait d'accord

Les pratiquants semblent globalement satisfaits du matériel dont ils bénéficient/ dont ils ont bénéficié lors de leur pratique même si des améliorations sont à prévoir afin que ce dernier soit encore plus adapté.

Conclusion :

Que ce soit au niveau national ou au niveau international les pratiques pour les personnes atteintes d'un handicap physique et de déficience visuelle sont les plus développées à l'heure actuelle. Par ailleurs, nous avons la volonté de nous ouvrir au sport adapté en développant la pratique pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Cette enquête réalisée à plusieurs échelles nous a permis d'identifier plusieurs points sur lesquels nous devons travailler afin d'améliorer les conditions de pratiques pour l'ensemble de personnes en situation de handicap.

Les différents axes à prioriser sont :

- La formation
- Le matériel (développement, achat, prêt...)
- L'accessibilité des sites

Enfin, nous devons travailler à la sensibilisation des clubs auprès de ce public pour lever les barrières et effacer les préjugés qui existent concernant les parasports. Il faut montrer toute l'étendue des possibilités qui s'offrent aux clubs dans l'encadrement de ce public ainsi que les avantages que l'on peut tirer à l'accueil des personnes en situation de handicap.